

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1998 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62, sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

**1 - Budget principal - section d'investissement -**

Dans le cadre de la réalisation du tramway, la Communauté passe une convention de mandat avec la SERL pour le traitement du boulevard Vivier-Merle à Lyon 3°. Celle-ci prévoit le versement d'avances de trésorerie, ce qui suppose l'ouverture du compte 238 100, en dépenses et en recettes, pour un montant de 6 MF. Par ailleurs, 74 KF permettent d'assurer le paiement des frais de caution liés à la location de bureaux dans l'immeuble Le Gemellyon à Lyon 3°, pour installer la mission tramway (renvoi n° 1).

Le 16 juin dernier, le conseil a approuvé les termes de la convention avec la ville de Lyon relative à la réalisation de la première tranche du parc de Gerland à Lyon 7°. Cet équipement sera ensuite remis à la Ville qui en assurera la gestion. Les différents postes de dépenses, ouverts au budget primitif pour la démolition des bâtiments, les travaux de construction, de voirie, la maîtrise d'oeuvre, doivent s'entendre comme des dépenses effectuées pour le compte de tiers (compte 458 1). Je vous suggère donc le transfert des crédits ouverts sur l'imputation correspondante (renvoi n° 2).

Dans le cadre du traitement des friches industrielles sur le 8° arrondissement de Lyon, un transfert de 0,52 MF ouvert pour l'achat de tènements fonciers (compte 21) assure le paiement de factures liées à la démolition du bâtiment Vidéocolor (compte 23) - (renvoi n° 3).

Par la délibération n° 1998-2666 du 20 avril 1998, le conseil a accepté le transfert de la maîtrise d'ouvrage des équipements communaux (espaces verts et éclairage public), définis dans le cadre du projet de restauration de la pointe du confluent à Lyon 2°. Ces ouvrages, dont le coût est estimé à 0,90 MF, sont financés par la ville de Lyon. Il est possible, dès à présent, de prévoir la dépense et la recette correspondantes sur un compte de tiers et un complément de 0,70 MF pour les travaux fluviaux assurés par notre collectivité (renvoi n° 4).

Par ailleurs, la Communauté peut encaisser, cette année, une partie de la contribution financière de la ville de Marcy l'Etoile pour les ouvrages relevant de ses compétences aménagés autour de l'église et du terrain d'aventure. La recette à inscrire, soit 1,55 MF, est affectée en dépenses, à la ligne des travaux correspondants (renvoi n° 5).

Pour les opérations de déplacements urbains, les mouvements qui vous sont présentés permettent :

- d'abonder à hauteur de 0,59 MF un poste pour les travaux de voirie du parc de stationnement de la ZUP de Rillieux la Pape ;

- d'inscrire la participation financière de la ville de Vaulx en Velin (0,72 MF) pour les travaux d'éclairage public (0,12 MF) et l'achat de matériels de voirie nécessaires à la réalisation de l'axe T1 du réseau intermédiaire (0,60 MF) ;

- de mettre en place 1,28 MF pour l'acquisition de locaux et d'emplacements de garages 26, chemin de la Forestière à Ecully pour les services de la voirie. Le projet vous est présenté, par rapport séparé, à cette séance. Il peut être financé à partir des crédits ouverts pour le boulevard urbain "est" à Saint Priest (renvoi n° 6).

Plusieurs propositions affectent les lignes ouvertes sur certaines opérations DSU. Par rapport séparé, vous délibérez sur le changement de maîtrise d'ouvrage du DSU le Prainet à Décines Charpieu, assuré par l'OPAC du Rhône. Le transfert des crédits disponibles sur cette opération peut être réalisé au profit d'autres aménagements DSU pour 1,5 MF. Par ailleurs, à Vénissieux, les travaux du secteur Lénine-sud subissent un léger décalage opérationnel (- 1,9 MF) tandis que les appels d'offres infructueux repoussent à 1999 le lancement des aménagements du quartier Dussurgey à Saint Fons (- 1 MF). Les travaux de voirie des sites de Velette I et Ronsard à Rillieux la Pape nécessitent une augmentation du poste de dépenses correspondant de 3,16 MF. Sur le DSU Parilly, trois chantiers sont conduits simultanément (Parilly-sud II et III et square Bonnevey). Une prévision affinée de ces opérations fait apparaître un besoin de 1,24 MF en complément des inscriptions du budget primitif. Un supplément de 0,90 MF assure le paiement des ouvrages réalisés place Jean Moulin dans le DSU du Terrailon à Bron. Des écritures en dépenses et en recettes vous sont aussi proposées pour solder le mandat de travaux avec la SERL, pour la requalification de la place de la Paix dans le quartier Bel Air-les Brosses à Villeurbanne (renvoi n° 7).

Une commande de mobilier pour aménager la salle de réunions du centre de traitement des alertes, 17, rue Rabelais à Lyon 3°, peut être financée pour 50 kF à partir des crédits ouverts pour les travaux d'agencement de bâtiments (renvoi n° 8).

Enfin, une écriture équilibrée en dépenses et recettes de 2 kF vous est présentée pour l'annulation partielle d'un mandat émis en 1997 (renvoi n° 9).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 238 100 fonction 64 opération 0283 "tramways espaces publics"	+ 6 000 000,00	compte 238 100 fonction 64 opération 0283	+ 6 000 000,00
compte 203 100 fonction 64 opération 0283	- 74 125,00		
compte 275 000 fonction 022 opération 0283	+ 74 125,00		
renvoi n° 2			
compte 211 500	- 3 000 000,00		
compte 231 210	- 3 300 000,00		
compte 231 230	- 775 164,09		
compte 231 320	- 4 300 000,00		
compte 231 510	- 25 765,27		
compte 458 133 fonction 653 opération 0265 "Lyon 7° parc de Gerland"	+ 11 400 929,36		
compte 231 230 fonction 653			

opération 0001 "Lyon 7° secteur Gerland"	- 750 000,00		
compte 458 133 fonction 653 opération 0265	+ 750 000,00		
renvoi n° 3			
compte 211 800 compte 231 210 fonction 653 opération 0340 "Lyon 8° friches industrielles"	- 522 279,78 + 522 279,78		
renvoi n° 4			
compte 458 138 fonction 89 opération 0072 "aménagement fluviaux"	+ 900 000,00	compte 458 238 fonction 89 opération 0072	+ 900 000,00
compte 231 510 fonction 64 opération 0148 "Lyon 5° parc des Hauteurs"	- 700 000,00		
compte 231 560 fonction 89 opération 0072	+ 700 000,00		
renvoi n° 5			
compte 458 104 fonction 64 opération 0151 "Marcy l'Etoile espace Eglise"	+ 1 550 000,00	compte 458 204 fonction 64 opération 0151	+ 1 550 000,00
renvoi n° 6			
compte 212 100 compte 231 510 fonction 64 opération 0334 "Rillieux parc de stationnement ZUP"	- 590 000,00 + 590 000,00		
compte 458 134 fonction 628 opération 0035	+ 120 000,00	compte 458 234 fonction 628 opération 0035	+ 120 000,00
compte 215 110 fonction 64 opération 0035	+ 600 000,00	compte 138 400 fonction 64 opération 0035	+ 600 000,00
compte 231 510 fonction 64 opération 0028 "Saint Priest - BUE"	- 1 280 000,00		
compte 213 180 fonction 64 opération 0108	+ 1 280 000,00		

renvoi n° 7			
compte 238 100	- 500 000,00		
compte 458 131	- 1 000 000,00		
fonction 66			
opération 0048			
"Décines DSU Le Prainet"			
compte 458 120	+ 500 000,00		
compte 458 139	+ 740 712,50		
fonction 66			
opération 0046			
"Bron DSU Parilly"			
compte 458 128			
fonction 66			
opération 0061			
"Vénissieux DSU"	- 1 900 000,00		
compte 458 111			
fonction 66			
opération 0057			
"Saint Fons DSU Arsenal"	- 1 000 000,00		
compte 231 510			
fonction 66			
opération 0056			
"Rillieux ville nouvelle"	+ 3 159 287,50		
compte 231 510	- 53 451,42		
compte 231 540	- 45 085,77		
fonction 66			
opération 0054			
"Oullins DSU"			
compte 231 510			
fonction 66			
opération 0052	- 458 215,00		
"Lyon 9° DSU La Duchère"			
compte 231 510			
fonction 66			
opération 0053			
"Meyszieu DSU les Plantées"	- 144 000,00		
compte 211 800	- 195 456,77		
compte 231 510	+ 896 208,96		
fonction 66			
opération 0047			
"Bron DSU Terrailon"			
compte 231 510	+ 2 087 879,30		
compte 238 100	+ 250 997,44	compte 238 100	
fonction 66		fonction 66	
opération 0063		opération 0063	+ 2 665 445,44
"Villeurbanne DSU Bel Air-les Brosses"			
compte 020 000			
fonction 01			
sans opération	+ 326 568,70		

renvoi n° 8 compte 231 320 compte 218 400 fonction 054 opération 0108 "divers bâtiments et dépôts"	- 50 000,00 + 50 000,00		
renvoi n° 9 compte 231 510 fonction 64 opération 0034 "voirie de proximité"	+ 2 005,39	compte 231 510 fonction 64 opération 0034	+ 2 005,39

## 2 - Budget annexe de l'assainissement -

Dans le cadre des participations des aménageurs pour les branchements, les montants mis en recouvrement sont ajustés après la réalisation des travaux en fonction des coûts. Des régularisations de l'ordre de 300 kF sont à prévoir, afin de permettre l'ajustement des comptes (renvoi n° 10).

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 10 compte 131 820 fonction 222 opération 0122	+ 300 000,00	compte 131 820 fonction 222 opération 0122	+ 300 000,00

## 3 - Mouvements interbudgétaires -

A Collonges au Mont d'Or, la réalisation de la voie nouvelle n° 5 occasionne des travaux d'assainissement d'un montant de 450 kF. Les crédits prévus initialement, dans le budget principal - direction de la voirie, doivent être transférés dans le budget annexe de l'assainissement (renvoi n° 11).

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 11 compte 231 510 fonction 64 opération 0034	- 450 000,00		
compte 023 000 fonction 01	- 450 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 450 000,00
compte 657 150 fonction 653 opération 0034	+ 450 000,00		

compte 238 510 fonction 222 opération 0034	+ 450 000,00	compte 131 200 fonction 222 opération 0034	+ 450 000,00
--	--------------	--	--------------

**B - Propose** d'approuver les décisions modificatives ci-dessus mentionnées, de l'autoriser à prendre les arrêtés individuels concernant l'attribution d'une prime informatique aux agents de la Communauté urbaine affectés au traitement automatisé de l'information et justifiant de qualités fixées par les décrets des 29 avril 1971 et 11 août 1989 et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 16 juin 1998 et celle n° 1998-2666 en date du 20 avril 1998 ;

Vu les décrets des 29 avril 1971 et 11 août 1989 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les décisions modificatives ci-dessus mentionnées.

**2° - Autorise** monsieur le président à prendre les arrêtés individuels concernant l'attribution d'une prime informatique aux agents de la Communauté urbaine affectés au traitement automatisé de l'information et justifiant de qualités fixées par les décrets des 29 avril 1971 et 11 août 1989.

**3° - La dépense** annuelle de 80 000 F sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - compte 641 180.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,